

**PAYS DE GUERET
DIAGNOSTIC TERRITORIAL
- SYNTHÈSE -**

Document n° 1 : Etat des lieux - Diagnostic

Sommaire thématique

PRÉAMBULE	4
CHAPITRE I PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	6
CHAPITRE II ACTIVITÉS ECONOMIQUES	19
CHAPITRE III AGRICULTURE ET FORET	23
CHAPITRE IV TOURISME	26
CHAPITRE V EMPLOI	28
CHAPITRE VI HABITAT	30
CHAPITRE VII SERVICES A LA POPULATION.....	33
CHAPITRE VIII ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE	36
CHAPITRE IX LOISIRS, CULTURE, SPORTS	40

PAYS DE GUERET : Fiche d'identité

Nombre de communes	44 communes
Nombre d'habitants	37 536 habitants (RGP 99)
Superficie	930 km² (environ)
Densité moyenne	38,8 habitants / km²
Intercommunalités	4 Communautés de Communes 1 Syndicat Mixte à vocation touristique
Population concernée par un EPCI	94,7%
Reconnaissance du périmètre d'étude	Arrêté du 08 mars 2002 modifié par arrêté du 02 janvier 2003, puis du 26 mars 2003
Autre territoire de projet	Leader Plus

PREAMBULE

Porteuses chacune d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement, l'Association pour le Développement du Pays de Guéret St Vaury (1987) et l'Association pour le Développement du Pays de Bonnat Chatelus Malvaleix (1992) ont été les initiatrices en matière de développement intercommunal et ont rassemblé chacune acteurs publics (maires et conseillers généraux) et acteurs privés (représentants associatifs et personnes physiques) du territoire. Leur action s'est accomplie essentiellement dans le cadre de programmations à moyen terme (1^{ers} et 2^{èmes} Contrats Régionaux de Développement Local), mais aussi à travers des opérations plus thématiques (OGAF, OPAH, ORAC, PDD, Contrat d'animation rurale, etc.), voire par la mise en oeuvre de services à la population, par des actions de soutien à l'emploi et par d'autres initiatives visant le développement du territoire.

Puis les communautés de communes se sont créées à leur tour, à compter de décembre 1992 et sont actuellement au nombre de quatre sur le Pays de Guéret. Ces collectivités ont vocation à intervenir en matière opérationnelle, dans le cadre des compétences que leur ont déléguées les communes, pour la mise en oeuvre des projets territoriaux.

Pour structurants que soient les projets des communautés de communes, le législateur avait cependant constaté à l'usage que ces projets relevaient souvent d'une multitude d'actions parcellisées, sans définition d'objectif général préalable et sans mise en réseau, chaque EPCI recherchant un financement pour un projet donné.

La Loi n°99-933 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire – LOADDT a donc confirmé les perspectives de création de « Pays », afin d'inscrire les initiatives locales dans un contexte plus large (échelle du bassin d'emploi), dans une

perspective stratégique à moyen et long terme, et dans le cadre d'un partenariat entre acteurs du territoire qui garantisse la durabilité et la cohérence des actions qui seront entreprises .

Octobre 1999 : Les élus du District et de l'Association pour le Développement du Pays de Guéret Saint Vaury engageaient donc une réflexion sur l'opportunité de créer un Pays à échelle du bassin d'emploi de Guéret, conformément aux directives de la récente LOADDT. Un Comité de pilotage était formé à cet effet et rassemblait les principaux partenaires territoriaux, administratifs et consulaires.

Une étude de préfiguration de Pays était engagée sans tarder, et en septembre 2000, le bureau d'études ALGOE confirmait la légitimité du projet, et proposait de le mener selon trois principes majeurs :

- l'affirmation du rôle de Guéret, comme pôle urbain de centralité, de services et d'animation
- la recherche d'un développement équilibré et durable entre ville et zones rurales
- une ouverture systématique du territoire vers les territoires extérieurs

Une première action de sensibilisation et d'information générale était menée par l'Association pour le Développement du Pays de Guéret Saint Vaury auprès des communes et habitants concernés par le projet.

8 mars 2002 : une nouvelle étape était franchie. Les délibérations concordantes des communes et communautés de communes en faveur d'un Pays de Guéret permettaient à Monsieur le Préfet de Région de fixer par arrêté un périmètre d'étude de Pays et de confier la maîtrise d'ouvrage du projet à l'A.D.P.G.S.V..

L'Association, structure porteuse du projet, réactivait donc le Comité de Pilotage du Pays, sollicitait des moyens suffisants pour mener à bien sa mission (convention d'objectifs) et engageait sans tarder la première phase de la démarche, finalisée sous la forme présente du diagnostic territorial du Pays de Guéret

Le diagnostic est un élément essentiel dans la mise en place d'un projet de territoire. Il permet de mieux comprendre la situation locale afin d'intervenir à bon escient. Il est l'occasion de réaliser un bilan des forces et des faiblesses du territoire ainsi que des risques et des opportunités à saisir. Il aboutit à une connaissance du territoire partagée par tous. Réaliser un diagnostic, c'est faire exprimer par ses acteurs leur vision du territoire, les difficultés dont le territoire souffre ou pourrait souffrir et auxquelles ils souhaitent apporter une solution. En somme l'état des lieux permet de comprendre pour mieux agir.

Le diagnostic du Pays de Guéret résulte d'un travail important, réalisé dans le cadre de groupes de travail thématiques. Ces commissions sont au nombre de huit :

- Activités économiques
- Agriculture
- Emploi / Formation / Insertion
- Habitat
- Services et Equipements
- Environnement / Paysages / Patrimoine
- Tourisme
- Sports / Culture / Loisirs / Vie associative

Les commissions thématiques sont des groupes de réflexion composés d'élus, de techniciens, d'institutionnels, de représentants associatifs, de chefs d'entreprises et d'habitants. Ils se réunissent depuis octobre 2002 au rythme d'une fois par mois environ et ont eu pour mission, dans un premier temps, de réaliser un état des lieux de l'existant pour chaque thème relevant du développement local. Chaque groupe de

travail est piloté par un « responsable » de commission et par un animateur - technicien qui a assuré le recueil des données et leur mise en forme (notamment sous forme de cartes), pour ensuite les soumettre aux réflexions des membres de la commission. Cette démarche participative a donc laissé une grande place à la concertation et à l'expression par les différents acteurs locaux de leur vision du territoire. Le diagnostic réalise une synthèse de l'ensemble de ces débats.

De nombreux éléments ont été recueillis au cours des réunions. Ils ont été complétés par des données statistiques de sources variées (INSEE, ANPE, Observatoire Régional de l'Habitat, DDTEFP, DDAF, Chambres consulaires, Conseil Général de la Creuse, SDIS, BDP, Conseil de l'Ordre des Médecins, etc...). Ce long travail de recueil d'informations et de données a permis d'éclairer les débats et de mieux connaître le Pays de Guéret. Il a permis à chaque groupe thématique de mettre en évidence les forces et faiblesses du territoire, et de mieux cerner ses besoins.

Le document qui suit est une synthèse du document intitulé « Diagnostic territorial du Pays de Guéret », lequel a été rédigé par les chargés de mission de l'Association pour le Développement du Pays de Guéret Saint-Vaury (structure porteuse de la démarche de Pays), ainsi que par ceux des différentes structures de coopération intercommunale, en fonction des compétences de chacun, et en collaboration avec les groupes de travail.

Le document complet, environ 260 pages, est disponible en version papier ou numérique sur simple demande auprès du Pays de Guéret.

Le diagnostic territorial marque la fin d'une première étape dans la construction du Pays de Guéret. La prochaine phase de la démarche définira les grands objectifs de développement du Pays. Elle sera formalisée sous forme d'une « charte de Pays », en vue de son adoption par les communes et communautés de communes, et de la reconnaissance consécutive du Pays de Guéret.

CHAPITRE I PRESENTATION DU TERRITOIRE

Situé au Nord du département de la Creuse, le Pays de Guéret se compose de 44 communes (37.523 habitants au RGP 1999), regroupées autour du chef lieu de département, Guéret (14.114 habitants). Le Pays de Guéret représente 16,5 % des communes et 30,1 % de la population creusoise.

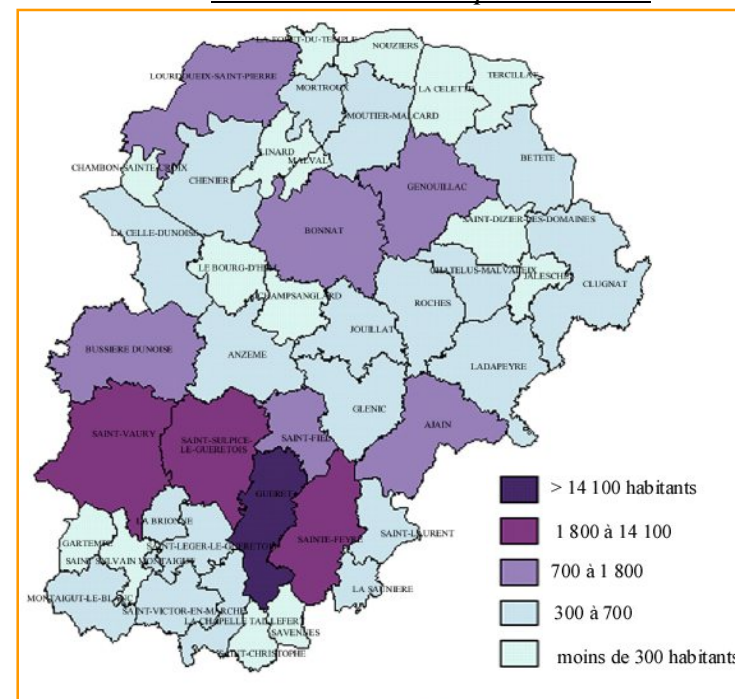
Six bourgs atteignent 1.000 à 2.300 habitants. Le reste du territoire est formé de communes rurales et de hameaux de taille très modeste, ainsi que le montre la carte ci-dessous

Une situation très classique de territoire rural organisé autour d'un pôle urbain



Un territoire essentiellement rural

Nombre d'habitants par commune



Source : INSEE – RGP 1999

Situation géographique du Pays de Guéret

Ce territoire essentiellement rural est donc relié par la route Centre Europe Atlantique – RN 145 à Limoges (91 km) et à Montluçon (65 km), qui sont les pôles urbains les plus proches.

Le socle granitique est structuré au sud-ouest par les Monts de Guéret, séparés des Monts de la Marche par la rivière Creuse. Au nord, son affluent la Petite Creuse marque la limite avec les vallonnements gneissiques du Bas Berry.

Le climat océanique favorise un paysage bocager, entretenu par une agriculture d'élevage bovin extensif. Le paysage s'ouvre vers le nord avec le développement de parcelles céréalières. La surface boisée, essentiellement en feuillus n'est pas négligeable



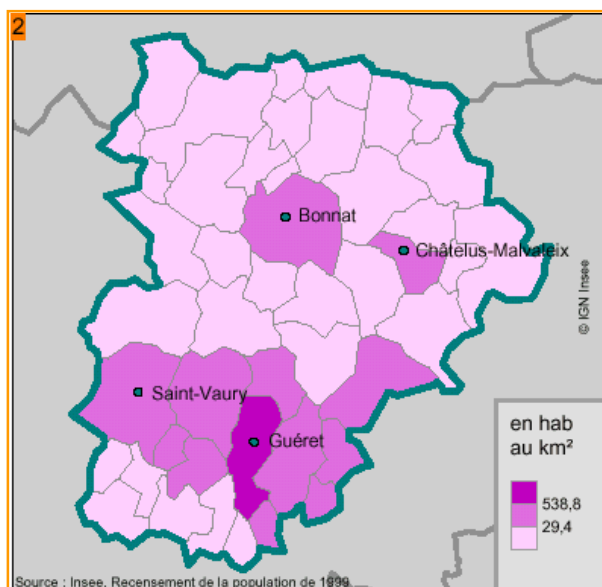
Source : Atlas pratique de la Creuse – Cartographie et décision – 1998

A) POPULATION

◆ Une faible densité de population

La densité moyenne de population de 38,8 hab./km² cache en fait une forte disparité entre la zone de Guéret et les communes rurales au nord du Pays dont la densité ne diffère guère de la moyenne creusoise (22,4 hab./km²).

Densité de la population en 1999



Source : INSEE Fiches cartographiques RGP 1999

Pays de Guéret : 38,8 hab/km²
Creuse : 22,4 hab/km²

Une population en baisse constante

La population est en baisse constante depuis 1851 :

1982	40.086 hab
1990	38.899 hab
1999	37 536 hab

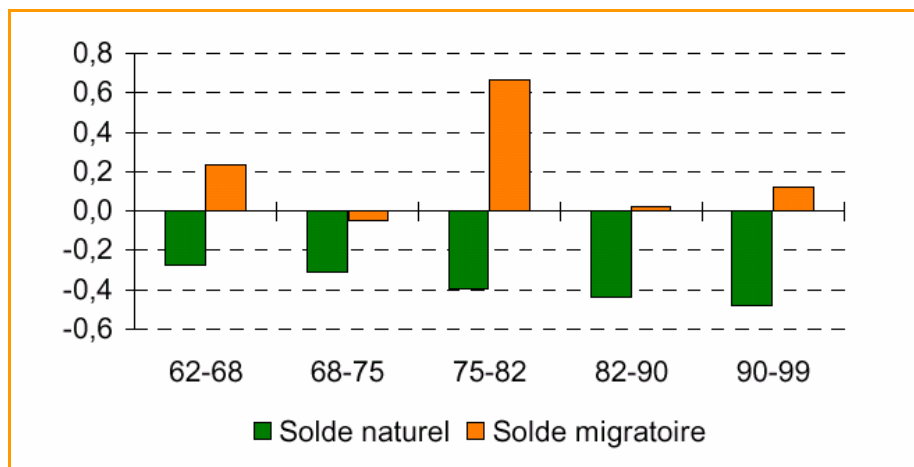
ce qui représentait en 1999 une perte d'environ 150 personnes / an (- 0,4 % par an.)

Les projections de l'INSEE indiquent une continuité de la dépopulation dans les années à venir, et une baisse annuelle de la population de - 0,50 % par an vers 2010 et de -0,60 % par an vers 2020 (équivalent à - 209 personnes / an environ sur le Pays).

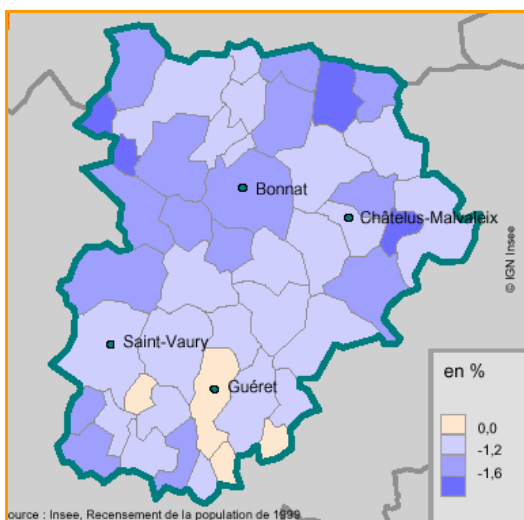
Ce bilan négatif est lié à la structure âgée de la population, probablement aggravée par l'arrivée en Creuse à l'âge de leur retraite d'un certain nombre de ménages. Cette situation va se détériorer à partir de 2005 avec l'arrivée aux âges élevés des enfants du baby boom nés après 1945.

Ce bilan négatif n'est pas compensé pas les naissances qui sont en chute régulière (la Creuse compte 8,3 naissances annuelles pour 1000 habitants, contre une moyenne de 12,9 ‰ au niveau national, le taux de fécondité creusois est de 1,4 enfant par femme contre 1,8 au

Composantes du taux de variation sur le Pays de Guéret :
taux annuel moyen en %



Mouvement naturel de la population 1990-1999

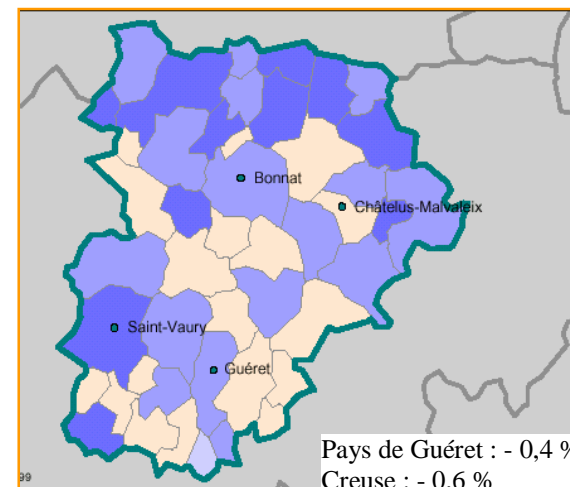


Pays de Guéret : - 0,5%
Creuse : - 0,8%

Source : Fiches profil INSEE RGP 1999

Prises individuellement, certaines communes présentent cependant un solde de population légèrement positif. Ce sont globalement des communes périurbaines et à vocation résidentielle (couronne de Guéret), ou des communes qui ont réussi à développer une activité économique suffisante (Genouillac, Chatelus Malvaleix)

Taux d'évolution annuel de la population 1990-1999



Source : INSEE Fiches cartographiques RGP 1999

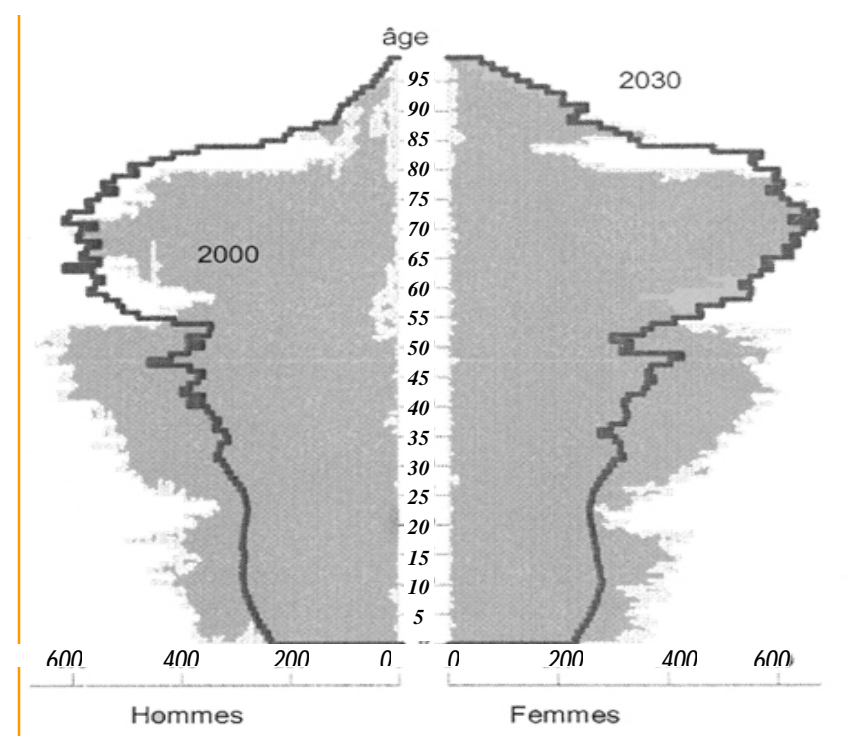
N.B. Il convient de noter ici que plus la population d'une commune est réduite, plus les variables examinées sont sensibles aux phénomènes isolés

Une structure par âge déséquilibrée

Les 60 ans et plus forment 30% de la population totale, et les moins de 20 ans 19,2%, chiffres très proches des moyennes observées au niveau limousin. Il faut cependant pointer que la population en âge d'activité (50,8 % de la population du Pays en 1999) diminue inexorablement : -1,62 % entre 1990 et 1999. Par voie de conséquence, les jeunes (< 20 ans) sont moins nombreux, - 2,2 % entre 1990 et 99 (- 1,4 % pour la Creuse), tandis que le nombre des 75 ans et plus a augmenté, + 0,5 % (+ 0,2 % pour la Creuse)

Au regard de projections de l'INSEE, ce mouvement va s'accélérer dans les décennies qui viennent.

Pyramide des âges de l'arrondissement de Guéret en 2000 et en 2030

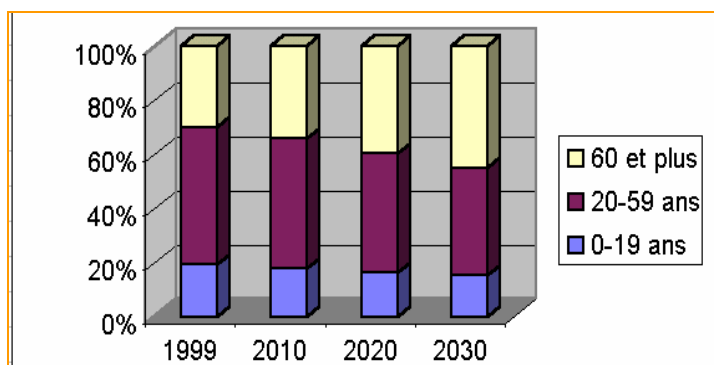


Source : INSEE Limousin Horizon 2030

Un des enjeux principaux sera donc de conforter le maintien d'un volet suffisant de population en âge d'activité afin que la société puisse porter la charge des générations les plus jeunes et les plus âgées.

Dans ce contexte, la présence de nombreuses personnes âgées peut être considérée paradoxalement comme une opportunité à saisir pour développer des emplois de service complémentaires et fixer de jeunes actifs sur le territoire.

Evolution prévisible des catégories d'âges de population de 1999 à 2030

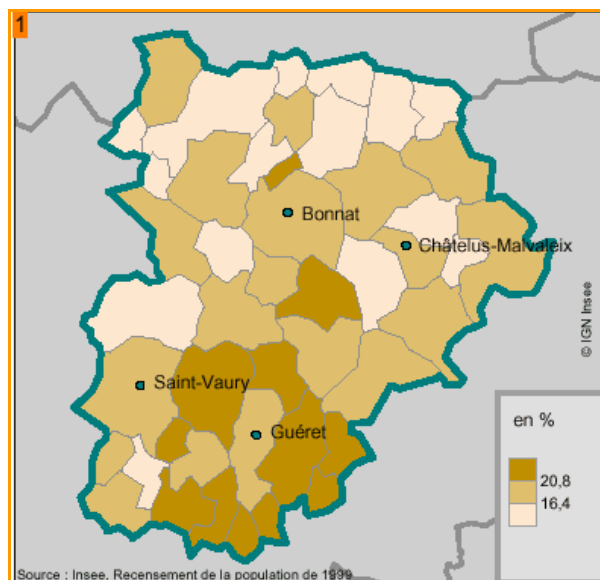


Source: INSEE RGP 1999 - Limousin Horizon 2030

Par ailleurs, la répartition des populations les plus jeunes et les plus âgées n'est pas uniforme sur le Pays. La présence de taux relativement importants de jeunes autour de Guéret, et à contrario de personnes âgées dans le Nord du territoire, indique les modulations à apporter en matière de services à la population.

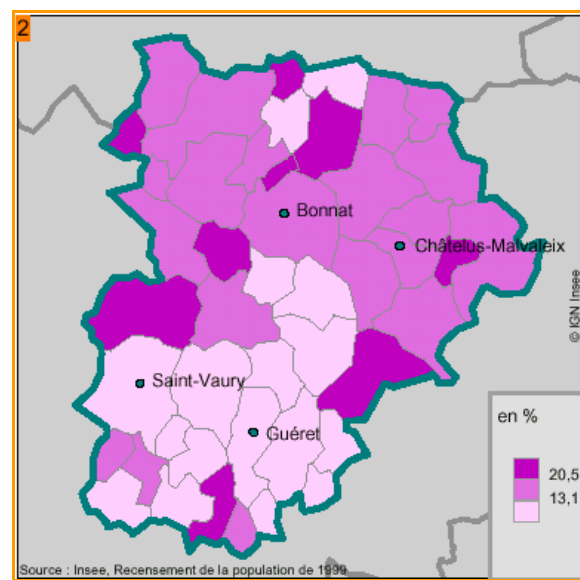
Part des moins de 20 ans en 1999

Pays de Guéret : 19,3% Creuse : 18,3%



Part de 75 ans et plus en 1999

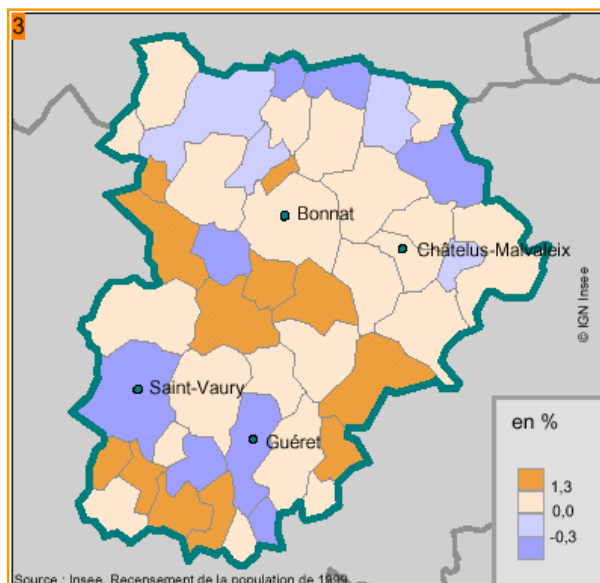
Pays de Guéret : 12,0% Creuse : 14,1%



Source : INSEE Fiches cartographiques RGP.

Et pourtant un territoire attractif

Solde migratoire 1990-1999



Pays de Guéret : + 0,1 %
Creuse : + 0,2 %

Source : INSEE Fiches cartographiques RGP 1999

Le solde migratoire du Pays de Guéret est positif, mais cette attractivité est cependant bien faible : + 343 habitants en 9 ans, soit + 0,1 % / an

Par ailleurs, ce solde est légèrement inférieur au solde creusois + 0,2 %. Cela peut sembler étrange au regard d'un territoire qui concentre logiquement la plus grande partie de l'activité économique du département

Le mouvement migratoire devrait enfin se tarir petit à petit dans les années qui viennent au regard des projections de l'INSEE (arrondissement de Guéret : solde migratoire positif de 190 habitants en 2000, solde réduit à 151 habitants en 2030).

Un des défis à venir sera donc de développer l'attractivité du territoire et de mener une politique d'accueil volontariste

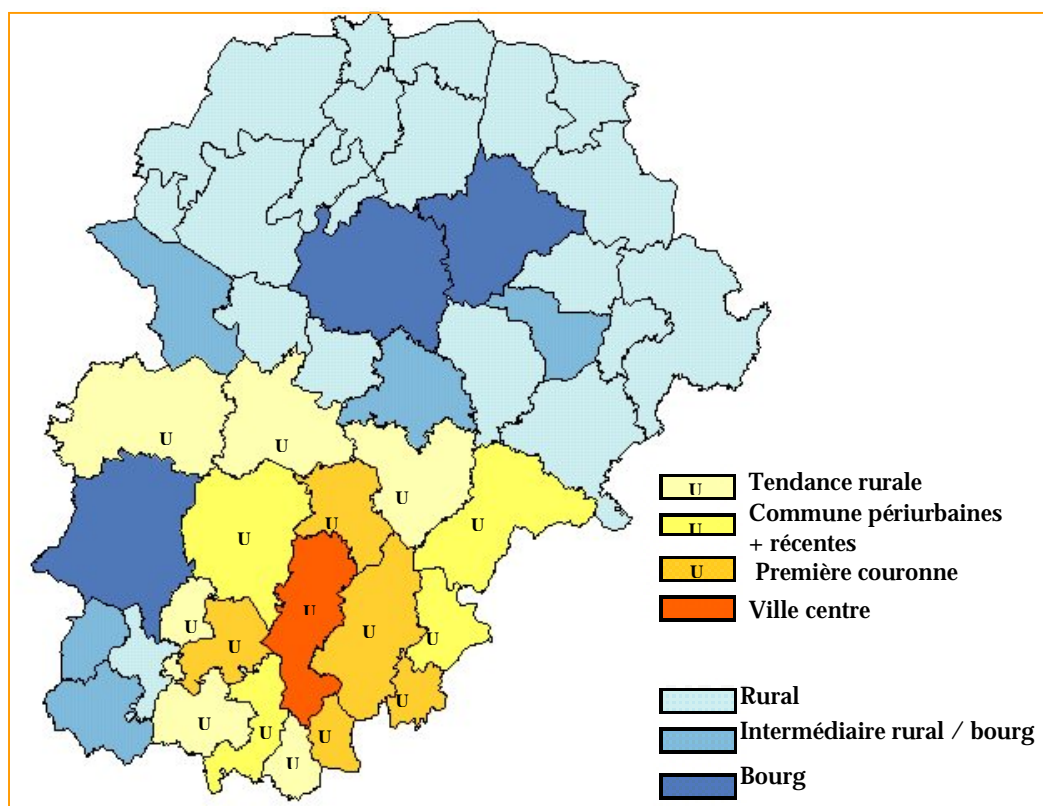
Comme sur tout le Limousin, les apports migratoires concernent surtout de jeunes familles, et des personnes autour de l'âge de la retraite (55 à 65 ans). En revanche, entre 20 et 30 ans on observe un déficit migratoire important, tourné vers les grands centres universitaires qui attirent les jeunes.

Les principales régions d'attraction sont l'Île de France, et les zones limitrophes. En revanche, le Limousin perd des habitants au profit de la vallée du Rhône, du Midi Pyrénées et des façades atlantiques et méditerranéennes, notamment au profit de Toulouse, Bordeaux et Montpellier.

B) DES COMMUNES A VOCATION DIFFERENCIEE

La Direction Régionale de l'Équipement a présenté en juin 2003 une typologie territoriale du Limousin, basée sur des critères multiples issus principalement du RGP 1999 (évolution de la population, profil socioéconomique de la population, habitat) et obtenu par analyses successives (composantes principales, puis classification hiérarchique). Il nous a semblé utile d'en présenter les résultats dès l'abord afin de mieux appréhender les dynamiques des différentes communes composant le Pays.

Typologie des espaces ruraux et des aires urbaines
(Source : DRE Limousin, 2003)



Le Pays de Guéret comprend donc

Une aire urbaine

Regroupant une ville centre : Guéret, 14.123 habitants en 1999, avec une population en légère diminution (- 0,4 % hab/an entre 1990 et 99), malgré un mouvement naturel légèrement excédentaire. Guéret se distingue du reste du territoire par une forte concentration de jeunes adultes : 14,6% de la population a entre 20 et 29 ans (10,5 % sur le Pays), ainsi qu'un nombre non négligeable de 75 ans et plus. On y enregistre une certaine précarité (Rmi-chômage), en raison probablement de la prééminence du parc social et du parc locatif privé

Des communes périurbaines dites de première couronne, qui d'une manière générale continuent à gagner de la population depuis 1982-1990, mais à un rythme ralenti. Elles présentent un solde naturel positif. Ce sont des communes qui accueillent une population jeune avec des enfants. Ce sont elles qui ont l'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) et la taille moyenne de ménages les plus élevés.

Des communes périurbaines plus récentes, où le mouvement naturel déficitaire est contrebalancé par un solde migratoire positif. La taille relativement élevée des ménages et le faible indice de jeunesse laissent penser à des formes de cohabitation intergénérationnelles. La vacance y est en recul et la construction relativement soutenue.

Des communes limites du rural, mais qui fonctionnent globalement avec l'urbain. Là aussi le solde migratoire positif (diffusion résidentielle) permet de contrebalancer un solde naturel négatif. Le parc de logement est ancien et présente un taux d'inconfort élevé. Mais le nombre de logements vacants et de résidences secondaires a tendance à diminuer, avec une avancée progressive des résidences principales.

Un espace rural

Structuré en bourgs ou pôles relais : Les indices de jeunesse sont relativement faibles, et la taille des ménages élevée comme dans les communes les plus rurales de l'aire urbaine.

Seules 3 communes sont classées dans cette catégorie. Il s'agit de :

Bonnat et Genouillac, avec un solde migratoire 1990-1999 légèrement positif

St Vaury, qui présente au contraire un solde migratoire nettement négatif. Le taux de vacance y a augmenté. La gestion du parc social est également un enjeu fort sur cette commune où les taux de chômage et de RMI sont particulièrement élevés. L'étude DRE mentionne que l'avenir de ce type de bourg passera par sa capacité à attirer rapidement de nouvelles activités économiques.

Communes rurales intermédiaires

Communes très rurales Les indices de jeunesse y sont les plus bas, les variations de population sont nettement négatives. Le parc locatif social est quasi inexistant. La vacance est très importante (1 logement sur 4 dans le très rural), et les taux de résidences secondaires élevés.

a
t

C) L'INTERCOMMUNALITE DE DEVELOPPEMENT

L'intercommunalité de développement s'est réalisée en plusieurs étapes :

◆ Les « chartes intercommunales »

L'Association pour le Développement du Pays de Guéret St Vaury, puis l'Association pour le Développement du Pays de Bonnat Chatelus Malvaleix, créées respectivement en 1987 et en 1992, ont été les initiatrices en matière de développement intercommunal.

Cette action s'est accomplie essentiellement dans le cadre des premiers et deuxièmes Contrats Régionaux de Développement Local (1990-94 et 1996-2000 sur Guéret St Vaury, 1994-98 sur Bonnat Chatelus Malvaleix), prolongés jusque fin 2002 par des Mesures Transitoires annuelles. Elle s'est aussi accomplie à travers des opérations plus thématiques (OGAF et OPAH pour Guéret, OGAF, ORAC, PDD, Contrat d'Animation Rurale sur Bonnat Chatelus Malvaleix).

Ces politiques locales avaient été élaborées par des commissions de travail mises en place individuellement par chaque charte. Elles s'inscrivaient dans un cadre programmé à moyen terme, pour soutenir les initiatives des acteurs publics ou privés du territoire. Elles ont touché des thématiques très diverses, adaptées au contexte de chaque charte : économie et emploi, tourisme, habitat et cadre de vie, social, communication.

Ces chartes perdurent pour un temps encore indéterminé. L'Association pour le Développement du Pays de Guéret St-Vaury porte actuellement la maîtrise d'ouvrage du projet de Pays (nous en parlerons plus loin) et assure une action de sensibilisation et d'animation liée au patrimoine de proximité. L'Association pour le Développement du Pays de Bonnat Chatelus Malvaleix gère un service de repas à domicile, un chantier d'insertion, ainsi qu'un Point d'Information Jeunesse

◆ Les communautés de communes

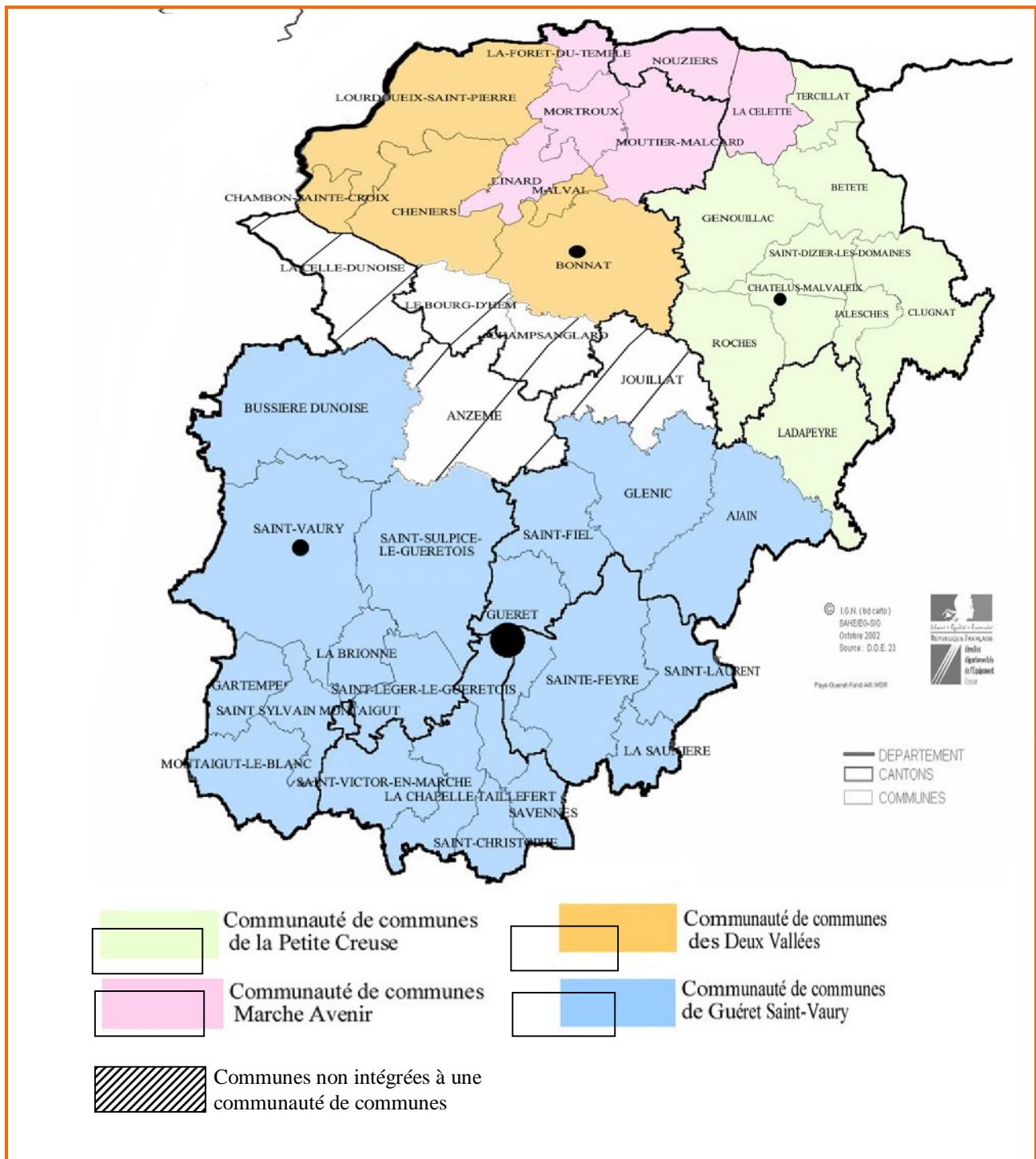
Les communautés de communes se sont mises en place à compter de décembre 1992, et sont actuellement au nombre de 4.

La plus développée, par son ancienneté et par son poids démographique est la Communauté de Communes de Guéret St-Vaury. Au nord du territoire se sont constituées des communautés de taille plus petite

Communauté de Communes	Année de création	Nombre de communes	Nombre d'habitants
C.C. de Guéret St Vaury	1992	19	27.193
C.C. Marche Avenir	1992	6	1.704
C.C. des Deux Vallées	1998	5	2.997
C.C. de la Petite Creuse	2002	9	3.651

5 communes restent indépendantes, bien qu'intégrées depuis très longtemps dans un syndicat mixte à vocation touristique (1983), ou parce qu'intégrées dans ce syndicat.

Communautés de communes du Pays de Guéret – 2 mars 2003



Vers une structure de Pays

Faisant suite à une étude de préfiguration de Pays, menée durant l'année 2000, et aux délibérations consécutives des collectivités territoriales, un arrêté préfectoral du 8 mars 2002, modifié par avenants du 2 janvier 2003, puis du 26 mars 2003, fixait les limites de l'étude de Pays de Guéret aux 44 communes déjà présentées. La maîtrise d'ouvrage du projet était confiée à l'Association pour le Développement du Pays de Guéret St Vaury.

L'étude a démarré en septembre 2002 avec la constitution de 8 groupes de travail, à vocation thématique : activités économiques, agriculture, tourisme, emploi-formation-insertion, habitat, services à la population, environnement-patrimoine-paysages, culture-sports-vie associative. Ces groupes de travail ont pour mission :

Dans une première phase, de participer à l'état des lieux du territoire, d'en établir le diagnostic et d'en déterminer les enjeux

Dans une seconde phase, de proposer un certain nombre d'objectifs qui seront regroupés par axe, de façon cohérente, et qui formeront après débat et validation par le Comité de Pilotage du Pays la stratégie du territoire. C'est cette stratégie ou « charte du Pays de Guéret » qui matérialisera la volonté commune des collectivités territoriales et qui sera soumise à leur délibération.

Cette stratégie pourra alors se matérialiser à travers divers programmes d'actions, dont le Contrat de Pays de Guéret

Dans ce contexte de territoire en cours de structuration, un programme LEADER Plus Pays de Guéret a vu le jour fin février 2002. Il préfigure en quelque sorte la démarche collective mise en œuvre dans le cadre du Pays, et a permis de concrétiser à travers un exemple de programmation tout l'intérêt de la démarche.

Le programme LEADER Plus Pays de Guéret a pour objectif de développer l'utilisation des nouvelles technologies et les nouveaux savoir faire, et d'expérimenter ainsi un ensemble d'outils aptes à renforcer le développement durable et la structuration du Pays. Le programme LEADER Plus a vocation à venir appuyer les thématiques individualisées ou transversales qui seront développées dans le cadre de la charte du Pays.

Il s'inscrit dans le cadre de 5 actions complémentaires :

- Le pôle domotique, une filière d'excellence
- Des outils technologiques pour dynamiser le territoire
- Accueil de nouvelles activités liées aux TIC, et développement des activités existantes en lien avec les TIC
- Développement de communautés virtuelles à vocation de formation
- Promotion du territoire et valorisation de ses produits par le biais des TIC

LISTE DES COMMUNES PARTICIPANT A L'ETUDE DU PAYS DE GUERET

COMMUNE	Code INSEE	Code EPCI	Pop totale RGP 99	Code EPCI	Total Pop
Ajain	002	1	1 034		
Anzême	004	0	536	0 - Commune indépendante	1978
Bétête	022	4	424	1 - C.C. de Guéret Saint-Vaury	27 193
Bonnat	025	3	1 348	2 - C.C. de Marche Avenir	1 704
Le Bourg d'Hem	029	0	235	3 - C.C. des Deux Vallées	2 997
La Brionne	033	1	354	4 - C.C. de la Petite Creuse	3 651
Bussière Dunoise	036	1	1099	Total	37523
La Celle Dunoise	039	0	598		
La Celette	041	2	285		
Chambon Sainte Croix	044	3	86		
Champsanglard	049	0	207		
La Chapelle Taillefert	052	1	353		
Chatelus Malvaleix	057	4	569		
Chéniers	062	3	583		
Clugnat	064	4	687		
La Forêt du Temple	084	2	151		
Gartempe	088	1	132		
Genouillac	089	4	780		
Glénic	092	1	593		
Guéret	096	1	14 114		
Jalesches	098	4	77		
Jouillat	101	0	402		
Ladapeyre	102	4	326		
Linard	109	2	204		
Lourdoueix Saint Pierre	112	3	923		
Malval	121	3	57		
Montaigut le Blanc	132	1	396		
Mortroux	136	2	318		
Moutier Malcard	139	2	514		
Nouziers	148	2	232		
Roches	162	4	389		
La Saunière	169	1	543		
Savennes	170	1	212		
Saint Christophe	186	1	132		
Saint Dizier les Domaines	188	4	199		
Sainte Feyre	193	1	2 251		
Saint Fiel	195	1	769		
Saint Laurent	206	1	539		
Saint Léger le Guéretois	208	1	425		
Saint Silvain Montaigut	242	1	208		
Saint Sulpice le Guéretois	245	1	1 843		
Saint Vaury	247	1	1 827		
Saint Victor	248	1	369		
Tercillat	252	4	200		
TOTAL	44 communes		37 523		

CHAPITRE II

ACTIVITES ECONOMIQUES

Le contenu de ce chapitre est extrait du diagnostic économique¹ réalisé par le cabinet « Voirin Consultants », qui avait pour mission d'appuyer le Pays de Guéret dans l'élaboration de sa stratégie de développement économique. Les objectifs de ce diagnostic étaient :

- de dégager les grandes tendances socio-économiques,
- d'avoir une vision macro-économique du territoire en fonction de variables clés
- d'identifier les besoins et contraintes émanant des acteurs de ce territoire.

Ce diagnostic est la première étude économique globale menée sur le territoire du Pays de Guéret. Elle présente de ce fait un intérêt majeur pour le Pays. Par ailleurs, la qualité du travail réalisé et la richesse des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de cette étude méritent d'être soulignées. L'étroite collaboration entre le consultant, les chambres consulaires, les entreprises et les collectivités, a permis d'aboutir à la mise en forme d'une stratégie de développement économique globale.

Les éléments recueillis par Voirin Consultants sont issus de données statistiques (fichier SIRENE - INSEE) et d'entretiens semi directifs auprès d'un échantillon d'une cinquantaine d'entreprises et acteurs économiques du territoire.

Une synthèse du diagnostic économique est présentée ci-après.

¹ Le « diagnostic économique » complet est disponible sur simple demande au Pays de Guéret

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
ACTIVITES ECONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Ä 75 % des actifs travaillent dans le secteur tertiaire Ä Le secteur de la santé et du social est fortement développé (en lien avec la proportion de personnes âgées) Ä L'artisanat représente une force vive sur le territoire et un atout qu'il faudra valoriser, notamment dans le BTP Ä La grande distribution est bien représentée et se porte bien 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une nécessité pour les commerces de proximité de se diversifier Ä Un centre ville commercial qui connaît les difficultés propres à de nombreux centres urbains Ä 2/3 des entreprises n'ont pas de salariés
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> Ä Deux entreprises sur trois sont des créations pures Ä Le taux de survie des nouvelles entreprises est très élevé 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un vieillissement des chefs d'entreprises Ä Seules 35 % des entreprises dont les dirigeants ont plus de 55 ans sont viables dans le cadre d'une reprise
LES OUTILS DES ENTREPRISES		<ul style="list-style-type: none"> Ä Des locaux souvent vétustes, petits, pas fonctionnels, des équipements à moderniser, des mises aux normes à réaliser Ä Des moyens financiers modestes Ä 2/3 entreprises n'ont pas de salariés, et le faible renouvellement des effectifs s'avère inquiétant pour certains métiers.
LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES		<ul style="list-style-type: none"> Ä Des progrès peuvent être fait en matière de gestion des déchets, d'utilisation de l'outil informatique Ä Peu d'ouverture à l'international Ä Un certain manque de dynamisme, et des investissements parfois stoppés après 50 ans
VOIRIES ET RESEAUX	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un désenclavement routier bien amorcé 	<ul style="list-style-type: none"> Ä ZI et ZA: des problèmes de signalisation routière Ä Une couverture GSM insuffisante
RESSOURCES EN EAU ET ENERGIES	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des ressources et un approvisionnement en énergies satisfaisants à ce jour 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Mais un avenir incertain
INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des aménagements de ZI performants 	Des ZA à requalifier (réseaux, aménagements urbains et

D'ACCUEIL		paysagers, etc...) et un maillage à compléter
DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> Ä Proximité immédiate des administrations et services Ä Le nombre réduit de chefs d'entreprises, d'élus et fonctionnaires facilite le rapprochement des décideurs. Ä Des outils déjà existants (Entreprendre à Guéret) ou en création (Portes d'Entrée Territoriale), que l'on pourra améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Peu de présence sur le terrain des collectivités et un manque de réactivité quant aux demandes Ä Un manque de « culture d'entreprise » par les collectivités et administrations Ä Une mauvaise connaissance par les entreprises des dispositifs d'aide existants Ä Un besoin de référentiels des entreprises et de leurs compétences Ä Une mauvaise lisibilité des structures et dispositifs d'accompagnement.
DYNAMIQUES TERRITORIALES EN COURS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une compétence en matière économique qui appartient maintenant aux communautés de communes et des collectivités qui se mobilisent volontiers. Ä Une programmation Leader + Pays de Guéret au service du territoire et du développement des nouvelles technologies 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un degré de mobilisation et des moyens très inégaux selon la taille et l'ancienneté des collectivités Ä Une sous utilisation des outils TIC

CHAPITRE III AGRICULTURE ET FORET



Le diagnostic agricole a été réalisé sur la base d'un partenariat entre la Chambre d'Agriculture de la Creuse, l'A.D.A.S.E.A 23, la DDAF, le CRPF, l'ONF, les services du Pays de Guéret et les membres de la commission de travail « Agriculture » qui s'est réunie environ une fois par mois depuis octobre 2002. Cette commission, composée

d'agriculteurs, d'élus et des représentants institutionnels de l'agriculture avait pour premier objectif de réaliser un état des lieux de l'agriculture sur le Pays de Guéret afin d'identifier les objectifs de développement.

Une synthèse de l'état des lieux est présentée ci-après.

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
LES EXPLOITATIONS LA MAIN D'OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une augmentation des formes sociétaires qui favorise l'installation de jeunes, et permet souvent de mettre en place une activité diversifiante Ä Une modernisation de la gestion des exploitations est en cours Ä Un rajeunissement de l'âge moyen des exploitations Ä La présence d'un service de remplacement agricole départemental 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une diminution de la surface agricole utilisée (- 10 % en 21 ans) Ä Un manque de main d'œuvre salariée malgré des efforts pour rendre le métier plus attractif Ä De grandes exploitations qui jouxtent de petites exploitations, ces dernières étant difficilement transmissibles car ne générant pas un revenu décent. De grandes exploitations elles aussi parfois difficiles à transmettre.
LES PRODUCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Ä L'élevage bovin domine et la production de broutards est très largement dominante. Le broutard, dont la qualité est reconnue, constitue un débouché important Ä La production bovine sur le Pays de Guéret est au centre du bassin allaitant du Massif Central Ä La zone de production du Pays est concernée par deux races (Charolaise et Limousine) qui sont reconnues pour leurs aptitudes bouchères. Ä Un potentiel de développement en production ovine (une charte interprofessionnelle est en cours) et des démarches qualité nombreuses Ä L'herbe est dominante : l'image de l'élevage traditionnel herbager est à exploiter. L'intensification est limitée. 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des risques liés à la monoproduction de broutards Ä La production de bovins finis est fortement concurrencée par la production de broutards primés Ä Comparativement au département, le Pays de Guéret n'est pas la zone où les ventes de jeunes bovins ont été les plus nombreuses Ä Une adaptation à la demande du marché difficile pour les exploitations Ä Des productions fortement influencées par la politique agricole commune. Ä L'activité bovin lait est peu développée
LA VALORISATION DES PRODUCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Les Organisations de Producteurs ont depuis longtemps incité leurs adhérents à engraisser Ä Il existe des potentialités pour approvisionner les outils de transformation locaux : une réflexion doit être menée pour développer les capacités de transformation Ä Des opportunités sont à saisir pour approvisionner la Restauration Hors Foyer (notamment sur des produits prêts à trancher) Ä La présence d'un outil d'abattage et de découpe performant. 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Seulement 50 % des éleveurs sont engagés dans des Organisations de Producteurs Ä Le Limousin n'est pas une zone de consommation. Ä Une faible transformation et valorisation locale des animaux Ä Une incertitude sur l'avenir des outils de collecte et de transformation du lait.

<p>LA DIVERSIFICATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ä Les activités diversifiantes sont variées et bien représentées Ä Présence d'un outil collectif de commercialisation de produits fermiers (La Coop des Champs) Ä De nouvelles activités se développent comme la pédagogie à la ferme. Ä Des formations se mettent en place, au niveau départemental, pour soutenir les porteurs de projets diversifiants (CFFPPA Ahun). 	<ul style="list-style-type: none"> Ä On constate une stagnation des adhérents de certains réseaux (notamment Bienvenue à la Ferme) Ä Des démarches de communication et de commercialisation à professionnaliser Ä Faiblesse de la consommation locale pour la vente directe de produits fermiers (saturation du marché sur certains produits) Ä La vente directe impose des contraintes qui limitent le développement des activités Ä Un manque d'appui technique pour certaines productions spécialisées.
<p>L'INSTALLATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ä De nombreux dispositifs nationaux, régionaux ou locaux proposent des mesures visant à faciliter l'installation. Ä Les installations classiques en bovin viande seul auraient tendance à diminuer 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une baisse du nombre d'installations (légèrement moins prononcée que sur le département) Ä Un agrandissement des structures qui entraîne des difficultés pour la reprise d'exploitations Ä Une réflexion est à mener pour prévoir la succession des GAEC père-fils Ä De nombreuses exploitations non préparées à la transmission
<p>LES DEMARCHES QUALITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des organisations de producteurs bien engagées dans les démarches qualité et qui ont acquis une expérience dans la gestion de filières « de qualité ».. Ä Les signes de qualité permettent d'assurer un débouché (mais pas toujours une plus-value) Ä Présence de producteurs en Agriculture Biologique 	<ul style="list-style-type: none"> Ä La plus-value n'est pas systématique et n'est que partielle. Ä L'évolution de la demande des consommateurs est incertaine pour les produits sous Signe Officiel de Qualité et Agriculture Biologique Ä La multiplication des signes de qualité entraîne une moins bonne lisibilité de l'offre Ä Des difficultés pour faire se rencontrer l'offre et la demande sur certains produits bios.
<p>LA FORET</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un potentiel forestier de qualité Ä Une prise en compte progressive de la multifonctionnalité de la forêt. Des initiatives sont prises pour prendre en considération l'impact paysager des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une forêt inégalement répartie sur le territoire : une opposition nord-sud apparaît clairement Ä Une forêt privée qui domine et un morcellement important des propriétés privées Ä Un paysage de feuillus morcelé

CHAPITRE IV TOURISME

Le tourisme est un élément moteur de la transformation des espaces ruraux. Il valorise les ressources naturelles et l'héritage culturel d'un territoire et a des effets économiques perceptibles : la consolidation de l'activité de personnes tels les agriculteurs pratiquant l'agrotourisme, la création et le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois (accueil, restauration...).

Le tourisme est désormais considéré comme une activité économique à privilégier, comme le démontrent les différents schémas de développement touristique réalisés depuis 2000, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes de Guéret - St Vaury.

A échelle départementale (cf. Schéma Départemental de Développement Touristique - CDT 2000), l'activité économique générée par le tourisme a été évaluée à :

- un chiffre d'affaires pour tous les hébergements touristiques confondus de 48 M F (1998)
- une consommation touristique globale d'environ 479 M F (1997)
- 1349 emplois directs, indirects et induits (ex. agrotourisme)

Une synthèse du diagnostic touristique est présentée ci-après.

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU PAYS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une accessibilité reposant sur le seul réseau routier Ä Une attractivité vérifiée, liée à une nature préservée et des paysages diversifiés, ainsi qu'à un patrimoine culturel discret mais confirmé. Ä Des activités de loisirs nature bien développées Ä Des manifestations estivales nombreuses 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Sous condition d'une information et d'une signalisation adéquates Ä Un nombre de sites largement suffisant, mais aussi des sites qu'il faut améliorer et mettre en réseau Ä Des activités dont on peut également améliorer la mise en réseau Ä Des efforts à faire en matière de randonnée équestre (aménagement de circuits adaptés, hébergement, labellisation..) Ä L'absence souvent remarquée d'un évènementiel annuel, concrétisant une image du Pays
L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un locatif labellisé bien représenté (Gîtes de France et Clévacances), mais dont il faudra anticiper le vieillissement 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une hôtellerie traditionnelle de faible qualité et de faible capacité au regard de l'accueil de groupes Ä Une hôtellerie de plein air qui manque cruellement d'équipements de qualité, et des services inexistantes
L'ORGANISATION DES ACTEURS DU TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> Ä Deux offices de tourisme sont présents sur le territoire. Ä Des produits touristiques mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des liens à renforcer entre acteurs du tourisme Ä Une qualification des acteurs à améliorer, notamment au niveau des Points Information ou concernant l'encadrement des activités sportives de loisirs (Brevets d'Etat) Ä Une vente de ces produits touristiques à développer
LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des initiatives très professionnelles en matière d'identification touristique des Monts de Guéret ou des Trois Lacs et en matière de commercialisation touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Mais une absence complète d'image ou de charte graphique marquant leur appartenance à un territoire commun, le Pays de Guéret Ä Et pour le visiteur un repérage plus difficile parmi l'ensemble des Pays du Limousin

CHAPITRE V EMPLOI

Les statistiques présentées dans cette partie proviennent principalement des données INSEE issues du Recensement de la Population de 1999, et complétées par des données régionales plus récentes. Quelques chiffres, fournis par la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, viennent apporter des précisions. D'autre part, le travail réalisé par le cabinet « Voirin Consultant » auprès d'un échantillon d'entreprises du territoire apporte des informations intéressantes quant à la vision des entreprises sur le marché de l'emploi et sur la formation professionnelle. Enfin, certains constats et sentiments sont issus des débats des membres de la commission «Emploi – Formation –Insertion ».

Une synthèse de l'état des lieux de l'emploi sur le Pays de Guéret est présentée ci-après.

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un taux d'activité relativement important (1999) Ä Un taux d'activité des femmes également important Ä Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et en baisse depuis 2000. (mais reprise en 2002 et 2003) Ä Entre 1999 et 2002 on a enregistré une baisse du nombre de demandeurs d'emplois de catégorie 1. Ä Une très légère augmentation des offres d'emplois entre 2001 et 2002 Ä Les offres d'emplois les plus nombreuses se situent dans le secteur du BTP et les services administratifs et commerciaux. Ä Des initiatives sont prises pour améliorer la diversification des choix professionnels pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des emplois inégalement répartis sur le territoire et concentrés sur Guéret Ä Une perte d'emplois importante au niveau départemental entre 1990 et 1999 Ä Plus de 52 % de la population active se situe entre 40 et 59 ans Ä Un taux de chômage affichant des disparités selon les communes et les catégories de population (femmes et jeunes). Ä On constate une reprise de la hausse du nombre de demandeurs d'emplois fin 2002, début 2003. Ä L'emploi contraint à la mobilité spatiale : certaines catégories de population ont des difficultés d'accès à l'emploi. Ä Des difficultés pour attirer la main d'œuvre spécialisée et les cadres Ä Un départ des jeunes diplômés vers d'autres territoires Ä Disparition de l'EREF de Genouillac sur le Nord du Pays
FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des partenariats se développent afin d'obtenir une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les offres de formation. Ä Un fort développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (notamment dans le secteur de l'aide à domicile) mais un parcours qui reste encore difficile 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un manque de candidats pour certaines formations (artisanat, BTP, ...) ⇒ abandon de certaines filières de formation Ä Des problèmes de mobilité et de transport pour l'accès à la formation. Ä Une lisibilité insuffisante de l'offre de formation locale Ä Une faiblesse des relations entre entreprises et éducation / formation
INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> Ä De nombreuses mesures existent pour favoriser l'insertion des jeunes et des adultes Ä Un programme d'actions complet dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion. Ä Présence de la quasi-totalité des outils d'insertion Ä Présence d'une mission locale basée sur Guéret 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un nombre de personnes en difficulté d'insertion qui progresse

CHAPITRE VI HABITAT

Le diagnostic Habitat a été conduit de façon à répondre aux questions suivantes

- Quelle est l'offre de logements du territoire ? Répond-elle aux besoins exprimés ?
- Quels sont les dispositifs mobilisés pour augmenter ou améliorer cette offre ? Sont-ils suffisants ?
- Les démarches des ménages, occupants ou en recherche de logement, sont-elles facilitées ?

La synthèse du chapitre habitat est présentée ci-après.

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
UN BESOIN IMPORTANT EN LOGEMENTS	<p>Ä Un nombre de ménages en augmentation, et donc une demande importante en matière de logements</p> <p>Ä Une part non négligeable de personnes arrivant d'autres départements</p>	<p>Ä Trop peu de logements disponibles, notamment en locatif</p> <p>Ä Une offre de logements inadaptée à la demande (F2, confort plus important)</p>
UNE EXIGENCE DE QUALITE PATRIMONIALE	<p>Ä Un habitat traditionnel attractif par son esthétique et par ses prix</p> <p>Ä Une mobilisation générale des collectivités pour valoriser cet atout</p>	<p>Ä Une concurrence des résidences secondaires à maîtriser</p> <p>Ä Des travaux de réhabilitation (confort, assainissement, etc...) et de valorisation architecturale onéreux</p> <p>Ä Une prise de conscience insuffisante quant aux modalités de préservation du paysage architectural (y compris en matière de construction neuve)</p>
DES POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT REDUITES	<p>Ä Des collectivités qui souhaitent intervenir soit à leur niveau, soit au niveau intercommunal</p> <p>Ä Des initiatives collectives en cours d'engagement (OPAH)</p>	<p>Ä Un contexte socioéconomique modeste, et des communes avec peu de moyens financiers</p>
UN MANQUE DE COMMUNICATION PREJUDICIALE AUX DYNAMIQUES DE L'HABITAT	<p>Ä Des partenaires institutionnels compétents, et qui pourraient être mobilisés dans le cadre d'un projet collectif</p>	<p>Ä Une offre de logement difficilement accessible de l'extérieur, et des fichiers locatifs quasi inexistantes</p> <p>Ä Une communication insuffisante en matière de conseils architecturaux, montage de projets, etc..</p> <p>Ä Pas de suivi global des projets liés à l'habitat, ni d'évaluation concernant l'impact des politiques mises en œuvre sur le Pays</p>

CHAPITRE VII

SERVICES A LA POPULATION

En matière de services, plusieurs appellations sont couramment utilisées : services aux personnes, services à la population, services de proximité etc... Le terme « service de proximité » met l'accent sur la proximité géographique entre le prestataire et l'utilisateur, sur la proximité « relationnelle » (relation de confiance étroite qui lie le prestataire et l'utilisateur), sur la proximité « sociale » (l'aide entre différentes catégories de population) et enfin sur une proximité « temporelle » car ces services correspondent à des besoins de la vie quotidienne.

Dans ce diagnostic nous avons abordé les thèmes suivants :

- Ä Les services de santé
- Ä Les services d'accueil et d'aide aux personnes dépendantes
- Ä Les services à l'enfance et à l'adolescence
- Ä Les services de transport et de communication
- Ä Les services commerciaux de proximité.
- Ä La desserte en services publics

Un simple recensement des services existants ne suffit pas. Pour mener à bien le diagnostic, il convient de se poser les questions suivantes :

- Ø Quelle est la demande ?
- Ø L'offre est-elle suffisante pour répondre à la demande et tout le territoire est-il couvert ?
- Ø Les services sont-ils facilement accessibles ?
- Ø Le service rendu correspond-il aux attentes des bénéficiaires (qualité de la prestation) ?
- Ø Dans quel environnement évoluent les prestataires de services (quelles sont leurs difficultés, quelles sont les aides existantes, quelles sont les actions de coordination, etc...) ?

La synthèse concernant les services à la population est présentée ci-après.

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
LES SERVICES DE SANTE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une bonne présence des médecins généralistes et infirmiers Ä Un équipement hospitalier complet 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des services de santé inégalement répartis sur le territoire Ä Un manque de médecins spécialistes et de dentistes Ä Un territoire peu attractif pour les professionnels de la santé
AIDE AUX PERSONNES AGEES	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un territoire entièrement couvert par les services d'aide aux personnes âgées à domicile (portage de repas, service d'aide à domicile, soins à domicile, ...) Ä Un dispositif de téléassistance bien développé Ä Une coordination départementale existe pour les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile Ä Une reconnaissance et une valorisation des métiers de l'aide à domicile sont engagées (professionnalisation, VAE) Ä Un dispositif important de solvabilisation de la demande Ä Des initiatives se développent concernant l'accueil de proximité (ex« Villa Famili ») Ä Des dispositifs de coordination et d'information se mettent progressivement en place (ex : CLIC) 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un manque d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dans le nord du territoire. Ä Certains établissements doivent être adaptés à l'évolution de la dépendance des personnes accueillies. Ä Un manque de moyens humains et financiers pour mettre en place les projets d'établissement Ä Une offre faible en matière d'accueil de jour et d'accueil temporaire de personnes âgées Ä Un isolement d'une partie de la population âgée Ä Un manque de personnel qualifié pour les services d'aide à domicile et un manque de temps pour les former. Ä Le nord du territoire est dépourvu de dispositif de coordination des acteurs
PETITE ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des besoins en temps périscolaire bien pris en compte (bonne couverture en garderies, adaptation des horaires d'ouverture aux contraintes des parents, activités de qualité si Contrat Temps Libre et/ou Contrat Educatif Local) Ä Tarifs adaptés en fonction des ressources familiales (pour les structures de garde collectives) 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une faiblesse des ressources en matière d'accueil petite enfance et des besoins mal identifiés (nombre de places sur Guéret insuffisant et des difficultés pour trouver des assistantes maternelles) Ä L'offre de garde d'enfant doit s'adapter aux nouveaux besoins des parents. Ä Des disparités entre les garderies (en terme d'animation et d'activités) Ä Peu de Contrats Enfance signés : deux seulement concernant au total 6 communes
LOISIRS JEUNES	<ul style="list-style-type: none"> Ø Une offre de loisirs jeunes qui se développe. Ø Présence dans tous les cantons de Centre de Loisirs Sans Hébergement et organisation de ramassage sur certaines communes dans le cadre d'ententes intercommunales Ø Des initiatives pour favoriser l'accès aux loisirs à tous Ø Existence d'outils de concertation, d'échange et de financement (CTL et CEL) 	<ul style="list-style-type: none"> Ø Une relative abondance d'activités pour les jeunes mais qui souffre d'un manque de coordination et d'information auprès du public (même si des initiatives intéressantes existent) ... Ø Un développement inégal selon les territoires Ø Les CLSH sont concentrés dans la partie sud du Pays et certains fonctionnent uniquement l'été. Des difficultés à prévoir pour les petites structures, dues à l'évolution de la réglementation de l'encadrement. Ø Avenir incertain du Réseau Information Jeunesse

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
TRANSPORT / MOBILITE	<ul style="list-style-type: none"> Ø Un schéma de lignes régulières en reconversion pour une meilleure adaptation aux besoins et une meilleure cohérence Ø Des efforts pour améliorer la lisibilité de l'offre Ø Une réflexion en cours pour la mise en place de services de transport à la demande (soutien du département) Ø Des tarifs réduits pour certaines catégories de population 	<ul style="list-style-type: none"> Ø Des difficultés à identifier avec précision les besoins de la population pour la mise en place de transport à la demande, d'où des échecs lors de la mise en place de tels services Ø Peu de services de transport à la demande existent. Ø Un réseau de lignes interurbaines mal connu jusqu'à l'heure.
COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Quelques outils nationaux et locaux existent déjà pour soutenir le commerce et l'artisanat, d'autres se mettent progressivement en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un tissu commercial fragilisé du fait de l'évolution des habitudes de consommation. Ä Des incertitudes sur l'avenir des commerces en milieu rural Ä Une faible participation des commerces à la réflexion

CHAPITRE VIII

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE

Constituée d'une quarantaine de personnes représentatives des différentes communes du territoire, élus et habitants, de partenaires départementaux, d'associations et d'institutions publiques, la commission « Environnement, Paysage, Cadre de Vie et Patrimoine » a adopté un cadre de réflexion et de travail permettant de définir des grandes orientations et de dégager une stratégie de développement à mettre en oeuvre.

Dans un premier temps, une définition commune de chacun des quatre mots qui composent le nom de la commission a été établie par l'ensemble des participants, permettant d'engager une réflexion ciblée autour des atouts et des faiblesses du Pays et d'établir un constat global :

Le paysage rural du Pays de Guéret est en pleine évolution du fait, en grande partie, de la déprise de l'agriculture et des modes de vie qui lui sont associés : la diminution de l'activité agricole, l'évolution des besoins et les nouveaux modes d'exploitation ont une incidence sur le paysage et le bâti, sur les usages locaux et la vie communautaire. L'arrivée de nouveaux habitants influe sur le bâti traditionnel : les fermes anciennes sont réhabilitées. Ces nouvelles générations accordent une part plus importante aux loisirs en général et aux loisirs « de pleine nature » en particulier.

La réunion qui a suivi a permis de dégager une problématique centrale et transversale aux thèmes abordés, propre au territoire du Pays de Guéret :

Comment répondre aux attentes actuelles de la société qui donne une part importante aux loisirs, et aux différents utilisateurs de l'espace, tout en préservant le paysage traditionnel, la qualité de l'espace naturel et l'identité de notre monde rural ?

Pour répondre à cette problématique et apporter des solutions originales, en complémentarité des actions et des mesures déjà engagées par les collectivités, le groupe a établi un cadre de travail autour de trois grands sujets

- Ø Les richesses naturelles : les motifs du paysage la forêt...
- Ø Le patrimoine architectural, bâti et le petit patrimoine de pays.
- Ø La gestion de la ressource en eau et les rejets (assainissement et déchets ménagers ou non ménagers).

Enfin, à partir des différents états des lieux et des inventaires donnés et présentés par des intervenants spécifiques, des échanges et des questionnements qui s'en sont dégagés, nous avons pu mettre en évidence des axes de développement et des pistes d'actions.

Préambule :

Un territoire, des territoires...

La recherche de la cohésion d'un ensemble géographique, comme celui formé par le Pays de Guéret, appelle à la recherche de complémentarité et de solidarité culturelles, économiques et sociales, d'une part, et d'autre part, au projet partagé par les acteurs locaux.

Le Paysage, à la fois concept et réalité, se place, ici, à la croisée des exigences et des contraintes entre démarche locale et politiques institutionnelles.

Une approche

Si aujourd'hui tout le monde s'entend pour définir le terme de *patrimoine* (en usage depuis le XII^{ème} siècle, désignant alors des biens privés, personnels, mobiliers, immobiliers et monétaires hérités du père) et d'élargir sa notion à l'immatériel et à l'affectif, à la nature et au vivant, à la pratique et au symbolique, (*M.Robert*) même s'il est encore fait souvent référence au patrimoine « majeur » ou monumental, en opposition au patrimoine « mineur » ou de proximité, celui-ci a su évoluer à travers les âges tout en conservant un concept d'héritage culturel.

Le terme de « *paysage* » lui, apparaît plus difficile à cerner. C'est une notion plus récente que celle du patrimoine, qui fait appel au « *sensible* » ; c'est une construction culturelle, une approche *subjective* de la nature et de l'espace.

Ainsi le *paysage* dans ses composantes aussi bien matérielles, qu'immatérielles, se transforme avec la société qui, de plus en plus, donne une place importante à la protection de la nature et aux domaines variés de l'environnement.

La notion du maintien *des paysages ouverts* dans l'espace rural, en réaction aux conséquences de la déprise agricole et sociale entraînant la *fermeture* de l'espace, est aujourd'hui au cœur des débats sur l'aménagement des territoires. C'est un double enjeu qui répond autant à une demande de *nature* qu'à des exigences de *valeurs sociales et de cadre de vie* qui concerne indistinctement, habitants, visiteurs et touristes.

De ce fait, la lecture de notre *paysage*, la compréhension de son évolution et de ses transformations, prennent une importance majeure dès lors que nous voulons agir pour maintenir notre espace rural dans un modèle de référence identitaire, qui puise sa légitimité dans un juste équilibre entre *espace urbain, boisement et espace ouvert*.

Bernadette Freytet

« Environnement, Paysage, Cadre de vie et Patrimoine »

	ATOUTS	FAIBLESSES
L'IDENTITE DU PAYS PAR SES PATRIMOINES		
ESPACE NATUREL	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une richesse encore préservée 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des ressources faiblement inventoriées et souvent méconnues
LES COMPOSANTES PAYSAGERES MAJEURES DU PAYS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des facteurs identitaires du Pays de Guéret tel le bocage, les haies, les chemins, la forêt, à la fois carte de visite paysagère du territoire et lieu de riche biodiversité Ä Une législation favorisant la protection de certains éléments paysagers (haie, chemins) 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une absence de mesures concrètes de protection pouvant entraîner la disparition d'éléments paysagers à très court terme, une banalisation du paysage et/ou une fermeture du paysage
VILLE ET VILLAGES DU PAYS DE GUERET	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une typologie particulière, issue de l'histoire et des usages de ses habitants Ä Des actions de valorisation des centres bourgs instaurées (façades- aménagements de rues et places) 95 projets d'aménagements divers signalés par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un abandon du bâti dans les zones isolées Ä Des constructions nouvelles peu intégrées dans leur environnement (cf. habitat) Ä Des bâtiments mis à mal faute de sensibilisation aux caractéristiques architecturales Ä Des entrées de ville et de bourgs centres peu valorisées Ä Des contraintes administratives et de suivi des chantiers pour les communes de petite taille Ä Des projets décousus, étalés dans le temps et sans cohérence à échelle de la commune et au niveau du pays
LE PATRIMOINE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un interlocuteur privilégié : le service départemental mis en place en 2002 Ä Une restauration suivie des édifices religieux Ä Des actions de valorisation du patrimoine rural non protégé 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une faible valorisation des richesses architecturales Ä Une absence de cohérence dans la restauration de ce petit patrimoine et un suivi inégal dans l'entretien des sites restaurés
LA GESTION DE L'EAU		
EAU RUISSELANTE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une bonne qualité des cours d'eau Ä Un Contrat de Rivière à l'échelle du bassin versant de la Gartempe Ä Une implication des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - AAPPMA dans l'entretien des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un suivi irrégulier et des indicateurs peu fiables Ä Une absence de dispositif type Contrat de Rivière sur les rivières Creuse et Petite Creuse Ä Un fonctionnement longtemps individuel de chaque Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - AAPPMA (début de concertation en cours)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un Schéma Départemental de l'Alimentation en Eau Potable (1999) diagnostiquant les mesures à effectuer Ä Des mesures de protection de la ressource : les réglementations, un Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une insuffisance des politiques de protection des captages Ä Des investissements onéreux pour respecter les réglementations en vigueur Ä Une lourdeur des procédures
L'ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Ä Le schéma directeur d'assainissement obligatoire avant le 31/12/2005 Ä Assainissement autonome souvent favorisé 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une absence de suivi et d'accompagnement des collectivités dans la gestion des installations Ä Des investissements lourds pour des communes rurales Ä Des aides inexistantes pour les particuliers
LA GESTION DES DECHETS		
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un territoire organisé pour la collecte et le traitement 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une inflation des coûts Ä Des conteneurs non intégrés dans le paysage
LE TRI SELECTIF	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une collecte sélective en place sur 40 communes du Pays Ä Un projet de collecte sélective sur le SIVOM des Deux Creuse 	
LES DECHETTERIES	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des déchetteries bien fréquentées à St Vaury et à Guéret Ä Des projets à Châtelus Malvaleix et à Nouziers Ä Des nouvelles filières de valorisation des déchets 	
LES DEPOTS SAUVAGES ET AUTRES ENCOMBRANTS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une collecte annuelle d'encombrants dans la majorité des communes Ä Une législation interdisant tout dépôt sauvage et abandon de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Des zones de dépôts sauvages encore recensées Ä Une législation peu vulgarisée
INFORMATION ET SENSIBILISATION		
INFORMATION		<ul style="list-style-type: none"> Ä Une méconnaissance de la législation sur l'eau par le grand public Ä Une absence de conseils auprès de particuliers dans la réhabilitation de leurs bâtiments et dans l'amélioration de leur environnement paysager.
LA SENSIBILISATION A LA GESTION DES DECHETS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Une politique de communication à destination de tout public déjà bien en place sur certaines zones du territoire : journaux et plaquettes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> Ä Un manque de suivi dans les actions de communication

CHAPITRE IX

LOISIRS, CULTURE, SPORTS

VIE CULTURELLE

L'animation culturelle, les loisirs tout comme le sport participent à l'amélioration du cadre de vie. De par l'accroissement progressif du temps libre, ils constituent de plus en plus un critère déterminant dans l'implantation des hommes et des activités sur un territoire.

	ATOUTS	FAIBLESSES
LE SPECTACLE VIVANT	<ul style="list-style-type: none"> Ä une programmation de qualité proposée par le service culturel de la Ville de Guéret 	<ul style="list-style-type: none"> Ä une seule structure culturelle professionnelle
LA LECTURE PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Ä des équipements actuels et à venir de qualité: médiathèque de Genouillac et création d'une médiathèque intercommunale à Guéret Ä une mobilisation des bénévoles auprès de la population empêchée (portage à domicile...) 	<ul style="list-style-type: none"> Ä un taux insuffisant de communes disposant d'une bibliothèque relais, voire des points noirs Ä un faible taux d'inscrits en général Ä une offre multimédia limitée
CINEMA	<ul style="list-style-type: none"> Ä une bonne attractivité du cinéma Le Sénéchal Ä un essor du cinéma itinérant 	<ul style="list-style-type: none"> Ä une répartition inégale du cinéma itinérant sur le territoire Ä une faible diversité cinématographique et des lieux d'accueil peu confortables
MUSEE	<ul style="list-style-type: none"> Ä la richesse du musée de Guéret (collections, expositions, service pédagogique) et un cadre paysager agréable 	<ul style="list-style-type: none"> Ä des surfaces d'exposition et de réserves limitées
LES PRATIQUES CULTURELLES ET ASSOCIATIVES	<ul style="list-style-type: none"> Ä une structure professionnelle sur Guéret : l'Espace Fayolle Ä un tissu associatif dense Ä une prédominance de l'activité musicale dans les pratiques culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Ä pas de développement qualitatif des pratiques associatives
LA DIFFUSION ET LA PROMOTION	<ul style="list-style-type: none"> Ä des manifestations nombreuses Ä une décentralisation culturelle ébauchée par la ville de Guéret avec des communes alentour 	<ul style="list-style-type: none"> Ä une absence de coordination des acteurs Ä une communication et promotion limitées Ä pas d'événement culturel majeur qui ait pu être pérennisé
LES EQUIPEMENTS CULTURELS	<ul style="list-style-type: none"> Ä 3 salles équipées dont 2 à Guéret Ä de nombreuses salles polyvalentes 	<ul style="list-style-type: none"> Ä des salles polyvalentes inadaptées aux spectacles vivants Ä des capacités d'accueil limitées Ä pas d'équipements professionnels disponibles (pas de studio de répétition, ni de parc de matériel)

PRATIQUES SPORTIVES

« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général. »

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives – article 1, modifiée par la loi 2003-339 2003-04-14 art. 3 du 15 avril 2003 (source infosport.org)

	Atouts et potentialités	Fragilités et points faibles
OFFRE SPORTIVE	<ul style="list-style-type: none"> Ä un nombre d'associations important Ä une offre diversifiée mais avec une nette prédominance d'activités traditionnelles : gym – foot – chasse – sports de combat Ä une augmentation du nombre des licenciés signalée 	<ul style="list-style-type: none"> Ä des pratiques reposant principalement sur du bénévolat Ä un encadrement professionnel des pratiques limité en raison du coût induit
ANIMATIONS SPORTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Ä des manifestations reconnues nationalement 	<ul style="list-style-type: none"> Ä une absence de liens entre les acteurs pour l'organisation de manifestations.
EQUIPEMENTS SPORTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Ä Guéret est bien pourvue en équipements sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> Ä une absence de mutualisation et de rationalisation des infrastructures sportives entre les communes Ä des équipements parfois inadaptés à la pratique du sport

ANNEXE A : Bilan des commissions thématiques au 28 janvier 2004

o.	THEME	Président du groupe	Animateur	Rédacteur	Nombre de réunions	Nombre total de participants	Nombre moyen de participants
1	Activité économique: industrie, artisanat, commerce, services, professions libérales, etc.	Pierre Auger	Anne Medoc	J Philippe Vaglio	5 (+15 réunions diagnostic économique)	36	17
2	Agriculture	Philippe Pénichon	Sébastien Levitre	J Philippe Vaglio	7 (+3 sous-groupes de réflexion)	51	24
3	Emploi, formation, insertion	Philippe Poncelet	J Philippe Vaglio Magali Marmion	Sébastien Levitre	7	28	12
4	Habitat	néant	Anne Medoc	Sébastien Levitre	6	24	8
5	Services et équipements	Maryse Bouzet	Sébastien Levitre	Claudine Renut	7	33	12
6	Environnement, paysage, patrimoine	Bernadette Freytet	Laure Raguène	Laure Raguène	7	53	28
7	Tourisme Sports Culture, loisirs	Guy Durieux Yannick Bartheld Christian Dussot	Maïté Aujoulat Laure Raguène	Laure Raguène	6 3 4	21 17 20	15 9 8
8	Technologies de l'information et de la communication	Jean Pierre Simon	Anne Medoc		1	14	14
9	Administration du Pays	Marc Coubret	Anne Medoc				
				Total	68	292	

